

## Dispositifs de retenue, marquage CE et arrêté RNER : quels changements au quotidien ?



## Contexte

Les dispositifs de retenue assurent la sécurité des usagers de la route en cas de sortie de route.

Ils protègent les zones riveraines ou voies accolées et le personnel d'un chantier à proximité de la chaussée.

Ils doivent être choisis et implantés en respectant une nouvelle réglementation rigoureuse et leur implantation obéit à des critères bien précis.

L'évolution réglementaire européenne sur les produits de construction a conduit la France à réorganiser la réglementation nationale (RNER).

Ainsi les dispositifs de retenue, considérés comme produits de construction et couverts par une norme harmonisée (NF EN 1317-5+A2), doivent désormais posséder un marquage CE pour être commercialisés et ensuite mis en œuvre.

## Objectifs

L'objectif de cette journée, organisée sous l'égide de la CoTITA, est de faire le point sur la réglementation nouvelle, les produits, les évolutions et innovations ainsi que les modifications des pratiques que cela engendre.

Les différentes interventions de la journée présenteront les référentiels normatifs et réglementaires dédiés, la documentation et les outils techniques et méthodologiques développés ou en cours de développement et l'état des pratiques illustrés à partir des témoignages des concepteurs, gestionnaires et exploitants.

## Public

Cette journée s'adresse aussi bien aux services gestionnaires ou exploitants qu'aux services en charge de la conception de projets. Elle est ouverte aux services de l'Etat, collectivités, sociétés concessionnaires d'autoroutes, bureaux d'études et entreprises (fabricants, poseurs, ...).



# Programme

9h00 **Accueil des participants**

9h30 **Ouverture et présentation du programme de la journée**  
**Laurence DAMIDAUX**, directrice adjointe du Cerema Méditerranée  
**Robert HANESSE**, DGITM/DIT/MARRN (sous réserve)  
**Françoise GUERITAT**, Cerema Méditerranée

9h45 **Introduction : les enjeux de sécurité – les obstacles – les accidents évitables**  
**Jean-Claude ALBERTO**, Cerema Méditerranée

## LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

10h00 **Le marquage CE**  
**Jean-Philippe DELORME**, Cerema Infrastructures de transports et matériaux

10h15 **La certification des produits et zoom sur le référentiel NF058 «Raccordements et extrémités»**  
**Gérard DECHAUMET**, ASCQUER

10h45 **Les normes NF EN 1317 : un langage commun pour déterminer les performances des produits**  
**Éric VERT**, Syndicat des Équipements de la Route

11h15 **Inventaire des différents produits et familles actuellement sur le marché**  
**Éric VERT**, Syndicat des Équipements de la Route

11h45 **La RNER (réglementation nationale des équipements de la route) : le règlement intérieur**  
**Robert HANESSE**, DGITM/DIT/MARRN - **Jean-Philippe DELORME**, Cerema Infrastructures de transports et matériaux

12h15 **Impacts sur la conception : méthodologie d'implantation**  
**Jean-Claude ALBERTO**, Cerema Méditerranée

12h30 **Particularités sur certains produits (raccordements, extrémités, faibles rayons, écrans moto, supports à sécurité passive) et FAQ du site «equipementsdelaroute»**  
**Jean-Philippe DELORME**, Cerema Infrastructures de transports et matériaux

12h45 **Discussions**

13h00 **Déjeuner (inscription préalable obligatoire)**

## SPÉCIFICITÉ DES OUVRAGES D'ART

14h30 **Dispositifs de retenue CE sur OA**  
**Pascal MANDATI**, Cerema Méditerranée

## LES OUTILS

15h00 **Guide «dispositifs de retenue CE en section couvrante», les chantiers en cours et guides parus/à venir**  
**Xavier COR**, DIR Méditerranée - **Jean-Philippe DELORME**, Cerema Infrastructures de transports et matériaux

## TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE DES GESTIONNAIRES ET CONCEPTEURS

15h20 **La politique DR du CD34, ses difficultés**  
**Nicolas DUHAYON**, CD34 + entreprise titulaire marché DR

15h40 **Conception au sein du SIR34, quels changements ?**  
**Frédéric AUTRIC** et **Pascal LAHOZ**, DIR Méditerranée

16h00 **Témoignage du CD13**  
**Daniel WIRTH** ou son représentant, CD13

16h20 **SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES**  
**Robert HANESSE**, DGITM/DIT/MARRN

17h00 **CONCLUSION ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE**  
**Françoise GUERITAT** et **Jean-Claude ALBERTO**, Cerema Méditerranée

## LIEU DE LA MANIFESTATION

### Cerema Méditerranée

**Amphi des 13-Vents** Pôle d'activités d'Aix-en-Provence  
avenue Albert Einstein, CS 70499 - 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

### Modalités d'inscription

**blandine.donadieu@cerema.fr** - Tel: 04 42 24 76 17  
**muriel.aldebert@cerema.fr** - Tel: 04 42 24 76 16

### Renseignements techniques

**jean-claude.alberto@cerema.fr** - Tel: 04 42 24 77 58

## INSCRIPTIONS EN LIGNE

**Date limite d'inscription : 13 octobre 2016**

**Les Inscriptions (1) se font uniquement en ligne** : cliquez sur le lien ci-dessous :

<http://enqueteur.cete-mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=37844&lang=fr>

## VENIR AU PÔLE D'ACTIVITÉS



### PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le site internet : <http://www.lepilote.com/> vous guide dans tous vos déplacements pour accéder au Cerema Méditerranée.

#### ■ Au départ d'Aix-en-Provence :

La ligne 15 du réseau Aix-en-bus au départ de la gare routière d'Aix-centre vers le pôle d'activités - Arrêt «Pôle d'activités» situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

#### ■ Au départ de la gare routière de Marseille (réseau CARTREIZE) :

- Prendre le car n°53 en direction «Aix-les-Milles/Europôle de l'Arbois» - Arrêt au «Pôle d'activités» situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

#### ■ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt «Pôle d'activités» (à demander au chauffeur)

ou

Prendre le car n°211 ou 271 direction Aix (réseau CPA), arrêt «Pôle d'activités» situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

#### ■ Au départ de l'aéroport Marseille-Provence :

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt «Pôle d'activités» (à demander au chauffeur)

#### • Pour le retour à l'aéroport :

1) Prendre le car n°211 ou 271 direction et arrêt «Plan d'Aillane» (situé à 1500 m du Cerema Méditerranée).

2) Puis prendre le car n°40 direction Aéroport.



### EN VOITURE

#### ■ De Marseille :

Autoroute A51-E712, sortie «Luynes» direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV :

direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De Nice ou d'Aix-en-Provence :

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie «Les Milles» vers la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ De Lyon :

Autoroute A8-E80, sortie «Aix, Pont de l'Arc» direction «Les Milles» par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

#### ■ Pour en savoir plus :

- Marnane Airport : <http://www.marseille.aeroport.fr/fra/index.jsp>
- Aix-en-Provence TGV : <http://www.voyages-sncf.com>
- Hébergements : <http://www.aixenprovencetourism.com/aix-hôtels-2-centre.htm>

(1) Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions au repas nécessite l'envoi d'un chèque de 16,40€ libellé à l'ordre de la Nagram et adressé à l'attention du Service Communication (adresse du Cerema Méditerranée ci-dessus).

# PLAN D'ACCÈS

